



DTN 16/17 - GM/VL/TB N°137418

Objet : Appel à candidatures organisation étapes du Circuit National TAR 2016/2017

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Pour la saison 2015-2016, la Fédération Française de Tir relance l'organisation du Circuit National TAR.

Les clubs souhaitant se porter candidat à l'organisation d'une étape d'un Circuit National sont priés de se faire connaître auprès de la FFTir en renvoyant le formulaire joint à l'adresse suivante : occ@fftir.org. **La ligue concernée devra émettre un avis favorable à votre candidature.**

Date limite de dépôt des candidatures : le 31 Octobre 2016.

Les clubs candidats doivent posséder 10 à 15 postes dans une distance pour postuler à l'organisation d'une étape.

Leurs stands doivent être homologués par la FFTir, un complément d'information et une visite du site pourront, selon les cas, être nécessaires. Les dossiers de candidature seront ensuite présentés à la Direction Technique Nationale pour validation.

La notification du choix arrêté par la Direction Technique sera communiquée aux clubs retenus et un calendrier complet des étapes sera envoyé aux Responsables Compétition Ligue pour les informer au début du mois d'octobre.

Le règlement, le détail des épreuves concernées ainsi que les objectifs sportifs détaillés de ces manifestations seront disponibles sur notre site Internet : www.fftir.org (rubrique : Gestion Sportive / Vie Nationale / Circuits Nationaux) dès le mois de septembre.

Les clubs retenus pour le Circuit National de cette saison devront signer la charte, rappelant les règles d'organisation obligatoires, qui vous sera expédié, avec les différents éléments utiles à la prise en compte de votre étape, au début du mois d'octobre.

IMPORTANT

- **il sera indispensable de nommer un Responsable Compétition de l'étape** qui se mettra en relation avec le Service Technique Fédéral afin de transmettre les documents demandés.
- **Il sera indispensable de nommer un arbitre national de la ligue** et 1 arbitre minimum par pas de tir. **Il représente l'autorité administrative de la Direction Technique Nationale et se porte garant de la bonne conduite de la compétition et des palmarès.**
- **Les frais d'engagements sont imposés** et reviendront à l'organisateur :
 - o 12 € pour le 25 m TAR,
 - o 15 € pour le 50 m TAR,
 - o 15 € pour le 200 m TAR.
- Le club organisateur recevra une aide de 75 € à l'issue de la compétition. **Cette aide est conditionnée par le respect des conditions d'organisation et d'arbitrage.**
- Les clubs s'engageront à organiser les épreuves selon les règles d'arbitrage de la Fédération Française de Tir en vigueur.
- Les organisateurs seront libres d'organiser des épreuves dans les disciplines mondiales en complément des disciplines proposées par le circuit national.
- Les clubs s'engageront à envoyer les résultats **selon un format informatique déterminé**. Ces résultats et les classements devront être impérativement accompagnés du **document de validation des scores qui sera signé par l'arbitre national présent et le Responsable Compétition de l'étape.**

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Gilles MULLER
Directeur Technique National



CIRCUIT NATIONAL T.A.R.

1. Définitions et rôles

Tous les tireurs peuvent participer, tout en respectant les règles générales de surclassement de la Fédération Française de Tir, aux étapes du Circuit National à partir du moment où ils sont à jour de licence pour la saison 2016/2017. Le circuit national a pour but d'élargir la base des tireurs de cette discipline en organisant des Compétitions « Labellisées ».

La meilleure performance par épreuve est retenue à l'issue de la saison, sans limite de participation, pour constituer un classement du circuit national. Pour être classé il faut au minimum avoir participé à 2 étapes du Circuit National. Pour la saison 2016/2017 : les scores réalisés sur le championnat de France et sur les championnats régionaux (pour les tireurs engagés au championnat de France) seront pris en compte dans le classement de ce circuit national.

Epreuves ouvertes :

- **Fusil Répétition Manuelle**
- **FSA (Classement Gros Calibre et Petit Calibre confondus)**
- **Pistolet / Revolver**
- **Pistolet Vitesse Militaire**
- **Carabine 22 LR (discipline correspondant au règlement TAR en 2x10 coups)**

Un arbitre national choisi par le club organisateur, devra être présent pour s'assurer de la conformité des installations et homologuer les scores réalisés. En aucun cas le club organisateur ne peut faire tirer plusieurs fois la même épreuve à un tireur pendant le l'étape qu'il organise. Les frais d'arbitrage seront à la charge du club organisateur.



2. Procédure d'engagement

Les tireurs s'inscrivent pour chaque étape par le biais de la fiche d'engagement téléchargeable sur le site internet fédéral, vous y trouverez également les informations liées à chaque étape (plan de tir, adresse du site...).

Frais d'engagements :

Le coût d'inscription est commun à toutes les étapes du Circuit National. Les frais d'engagement sont déterminés par le Club et limités au maximum à :

- 12 € pour le 25 m
- 15 € pour le 50 m
- 15 € pour le 200 m

L'organisateur gère les inscriptions des tireurs (Les contacts des clubs accueillant une manche du circuit sont indiqués sur la fiche d'engagement). **Les frais d'engagement, de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des tireurs.**



APPEL A CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION D'UNE ETAPE DU CIRCUIT NATIONAL T.A.R.

Je soussigné (e) :

Président (e) de la Société de Tir : N° :

Site Web du Club :

Présente la candidature de notre Association pour l'organisation en 2016/2017 d'une étape du circuit national TAR

Cocher la case correspondante aux compétitions que vous souhaitez organiser :

Compétitions 25 M **Nb poste** :

Compétitions 50 M **Nb poste** :

Compétitions 200 M **Nb poste** :

Nom du Responsable Compétition de l'étape :

Tél : @mail :

Nom de l'arbitre National présent :

Tél : @mail :

Dates souhaitées (indiquer par ordre de préférence) – la FFTIR tiendra compte de ces choix mais décidera seule de l'élaboration du calendrier du circuit en fonction des compétitions régionales, nationales et internationales :

Choix 1 :

Choix 2 :

Choix 3 :

Entre :
Le 1^{er} octobre 2016
& le 23 juin 2017

Souhaite organiser une étape du Circuit National TAR Cible pour 2017-2018

Fait à :

Signature et cachet de l'Association

le :

Nom :

Prénom :

Date de l'homologation du stand :

ACCORD DU RESPONSABLE COMPETITION DE LA LIGUE

Fait à :

Signature et cachet de la Ligue

le :

Nom :

Prénom :

Date limite de dépôt des candidatures : le 31 Octobre 2016